

En pratique

COLLOQUE

*Les mutilations génitales féminines,
de la compréhension aux interventions.*

INSCRIPTION

Nom:

Prénom :

Institution:

Adresse de l'institution:

Numéro de téléphone:

Adresse mail:

A communiquer au Secrétariat de la
Coordination « lutte contre les violences »

- Par téléphone au **071/64 10 71**
- Par fax au **071/64 10 49**
- Par mail: **rose_marie.van_hulle@hainaut.be**
- Par courrier: Coordination «Lutte contre les violences»
20, quai de Brabant
6000 Charleroi

Edit. Resp.: Albine Quisenaire, quai de Brabant, 20 - 6000 Charleroi // Graphisme: www.mpa80.be



Coordination
Lutte contre
les violences
Hainaut



Coordination
Lutte contre
les violences
Hainaut

Sous la présidence
du député provincial
Yves Lardinois



*Une organisation de la coordination
« lutte contre les violences » de la Province de Hainaut
en partenariat avec Intact et Femmes Africaines*

le 7 novembre 2011
Université du Travail - 1 bld Rouiller - 6000 Charleroi



Selon les estimations de l'OMS, entre 130 et 140 millions de femmes ont subi une forme de mutilation génitale et 3 millions de filles sont exposées à des mutilations génitales chaque année. Par ailleurs, une étude récente estime que plus de 8.000 femmes et filles excisées ou « à risque » résident en Belgique (Dubourg et Richard 2010).

Les mutilations génitales féminines recouvrent un ensemble de pratiques aboutissant à l'ablation partielle ou totale ou à l'altération des organes génitaux féminins externes pour des raisons non médicales. Les mutilations génitales sont généralement pratiquées sur les petites filles, mais aussi parfois sur des femmes sur le point de se marier, ou qui viennent d'accoucher.

Les mutilations génitales féminines génèrent des conséquences à long terme tant sur le plan physique que mental et, dans certains cas, peuvent entraîner la mort.

Les raisons invoquées pour perpétuer cette coutume sont multiples (religion, tradition,...).

Il s'agit d'une pratique contraire aux droits fondamentaux, dénoncée par de nombreux textes internationaux. Plusieurs pays ont adopté des législations pour réprimer la pratique, mais celles-ci sont souvent insuffisantes à elles seules pour changer les mentalités.

Ce colloque s'adresse aux professionnels des secteurs socio-médico-psychologique et juridique qui désirent mieux connaître la problématique des MGF dans son ensemble. La journée permettra aussi de dégager des pistes d'action et d'orientation pour une meilleure prise en charge des victimes.

PROGRAMME

- 8h30** Accueil café
- 9h00** Ouverture du colloque par le député provincial **Yves Lardinois**
- 9h15** La traversée du fleuve... par **KONé Djenabou** présidente de l'ASBL Femmes Africaines
- 9h30** « les mutilations génitales féminines » Intervention de **Pierrette Herzberger**
- 10h15** Pause café
- 10h30** « Conséquences et prise en charge médicale des MGF » par le Docteur **Martin Caillet** gynécologue CHU Saint Pierre
- 11h15** « Aspects juridiques des MGF : entre protection des victimes et répression des auteurs » par **Céline VERBROUCK** avocate au Barreau de Bruxelles et présidente de l'asbl INTACT
- 11h45** Question réponse
- 12h15** MIDI sandwich
- 13h00** Spectacle : « A bas l'excision » par la troupe de théâtre de l'asbl Femmes Africaines
- 13h30** Table ronde : de la prévention à l'accompagnement : quelques pistes d'intervention avec le Gam's, Femmes Africaines et le centre Louise Michel de Liège
- 15h00** Questions - Réponses
- 15h30** Conclusion par **Pierrette Herzberger**
- 16h00** Clôture de la journée